

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

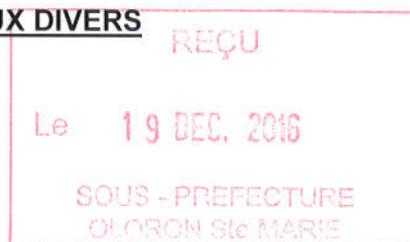
<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Gérard ROSENTHAL	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT

Excusés : Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Christophe GUERY

RAPPORT N° 161208-19-DIV-

ACQUISITIONS ET TRAVAUX DIVERS



M. AURISSET expose :

Petite Enfance

1 - Le ministère de la Famille, de l'Enfance et des Droits des femmes a transmis une circulaire en date du 17 août 2016, indiquant les consignes de sécurité à respecter dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, qui peuvent être confrontés à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes, attentats...). Au-delà de l'élaboration de protocoles de mise en sûreté des enfants et des personnels, les gestionnaires doivent maintenir une vigilance constante sur les entrées et sorties de l'établissement. Pour cela, l'installation de visiophones est recommandée.

Aucun des trois bâtiments petite enfance de la CCPO n'est pourvu de ce type d'équipement. Les services techniques pourraient assurer la pose du matériel adéquat, le coût des fournitures à prévoir s'élevant à 1 610 € par établissement, **soit au total 4 830 € TTC.**

2 - Par ailleurs, suite à des pannes, non réparables, du matériel électroménager de l'établissement l'îlot Mômes est à remplacer :

Plaque de cuisson : **540 € TTC**

Sèche linge (professionnel) : **2 595 € TTC**

Soit un total de dépenses de 7 965 € TTC

Il convient de voter un crédit complémentaire de 6 400.00 € en section Investissement, inscrit dans la Décision Modificative n° 3 du Budget Général.

Informatique

Pour le fonctionnement de la crèche LA HAUT, il est nécessaire d'acquérir une licence supplémentaire du logiciel de gestion PITCHOUN, pour un montant de **1 260 € TTC**.

Par ailleurs, pour le service Communication, il est prévu d'acquérir un ordinateur IMAC dédié à l'infographie auprès de I CONCEPT d'un montant de **3 493.25 € TTC**.

Les crédits sont disponibles au Budget Général, Section Investissement (Informatique).

Ouï cet exposé,

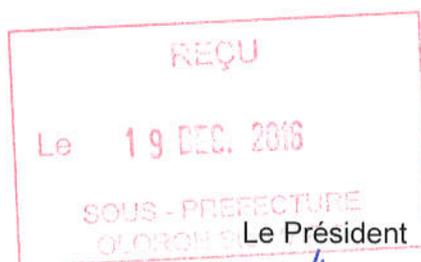
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les acquisitions et travaux correspondants, et régler les dépenses afférentes.
- **VOTE** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2016

Suivent les signatures

Affiché le 19.12.16



A handwritten signature in blue ink, partially obscured by a circular official stamp.

A circular official stamp of the Communauté de Communes de l'Oron, partially obscured by a signature.

A handwritten signature in blue ink, identified as Daniel LACRAMPE.

Daniel LACRAMPE